

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 23 (1952)

Heft: 10

Rubrik: [Impressum]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

nes. C'est à eux de prévoir les zones réservées au commerce, à l'industrie, aux quartiers résidentiels, aux centres dits de culture. Leur rôle est aussi de penser au développement que prendront le trafic local et le trafic de transit sans négliger la protection des sites et des monuments. Leur tâche est en outre de prévoir l'aménagement de nouveaux quartiers.

Les terrains qui se prêtent le mieux à un développement futur sont mis en évidence sur le « Plan d'extension de la ville ». Celui-ci prévoit, dès à présent, des voies d'évitement ; il donne aux Services publics la possibilité de jeter, aujourd'hui déjà, les bases d'un développement rationnel. « L'étude d'un plan directeur » met en valeur les principaux problèmes que l'urbanisme pose à notre ville. Les régions industrielles et résidentielles, les zones de verdure — parmi lesquelles on a réparti les secteurs réservés au commerce, à la culture, à la pratique des sports — ont été prévus. On a étudié la composition des zones de la périphérie et des points de soudure qui doivent lier entre eux les quartiers afin de donner à l'ensemble une certaine unité architecturale. Un autre plan nous montre comment on peut concevoir, entre la ville et le lac, un quartier qui serait réservé à la méditation et aux loisirs.

Une maquette pour un théâtre, des esquisses pour une piscine couverte, des plans de quartiers, ainsi que quelques extraits du plan d'urbanisme, nous donnent une idée des possibilités d'aménagements de petits et grands quartiers.

Les suggestions fournies auront peut-être une heureuse influence sur l'essor de la ville. Il est difficile de dire dans quelle mesure. Le développement harmonieux d'une ville dépend de la volonté de sa population et de l'esprit de communauté qui l'anime.

En quittant les locaux de l'exposition que nous venons de vous présenter, les visiteurs gardent l'impression que Bienne en 1952, ville bilingue de 50,000 habitants, métropole de l'industrie de la précision et de la qualité, est en pleine évolution. Fière de son passé, elle marche vers l'avenir avec optimisme, courage et confiance.

Pour le Comité de l'exposition :
Marcel HIRSCHI
statisticien de la ville de Bienne.

ORGANES DE L'ADIJ

Administr. du bulletin : R. STEINER. Resp. de la rédaction : MM. REUSSER et STEINER
Publicité Par l'administration du Bulletin — Editeur : Impr. du Démocrate S.A., Delémont
Présid. : F. REUSSER, Moutier, tél. 6 40 07. O Secrét. : R. STEINER, Delémont, tél. 2 15 38
Caissier : H. FARRON, Delémont. tél. 2 14 37

Compte de chèques postaux de l'ADIJ : Delémont, IVa 2086

Abonnement annuel : Fr. 8.— Prix du numéro : Fr. 1.—

Les reproductions de textes ne sont autorisées qu'avec indication de la source